



## L'emploi scientifique au CNRS s'engage vers un décrochage inédit

*Déclaration des représentants du personnel (SGEN-CFDT Recherche EPST, SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT, Sud Recherche EPST) au conseil d'administration du CNRS le 25 octobre 2018, à l'occasion du vote du budget rectificatif.*

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) stagne depuis 2005, avec pour conséquence la suppression ou le gel de postes de titulaires dans les établissements de l'ESR. Au CNRS, 1 581 postes de titulaires ont été supprimés depuis 2005 et, pour l'ensemble des opérateurs de l'ESR, la différence entre les emplois exécutés et le plafond d'emplois s'élève à 19 294 postes. La Loi de programmation des finances publiques 2018–2022, confirmée par le projet de loi de finances 2019, pérennise cette contrainte budgétaire sur les EPST, sur notre établissement en particulier. La stagnation de la masse salariale des établissements de l'ESR, imposée par les gouvernements successifs, aura consacré en 2022 une situation de régression de l'emploi scientifique dans l'ESR pendant plus de 15 ans.

Avec les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement actuel, le président de notre établissement envisage pour les quatre prochaines années une chute du nombre de recrutements de titulaires au CNRS avec 250 chercheur-e-s et 310 ingénieur-e-s et technicien-ne-s par an. Avec un âge moyen de recrutement (d'après les bilans sociaux) de 34 ans pour les chercheurs et de 33,5 ans pour les ingénieurs et techniciens, ce niveau de recrutement aboutirait à terme à un CNRS qui n'aurait plus que 8 000 chercheurs et 8 835 ingénieurs et techniciens titulaires, au lieu des 11 137 chercheurs et 13 415 ingénieurs et techniciens que nous comptons aujourd'hui, et dont l'effectif constitue déjà un tassement par rapport à l'effectif du début du siècle (où nous étions environ 11700 et 14500 respectivement). Le budget qui se prépare, après celui que nous « rectifions » pour la dernière fois aujourd'hui, envisage donc de nouvelles réductions d'effectifs, de 28% pour les chercheurs et de 34% pour les ingénieurs et techniciens. Tous les organismes nationaux de recherche, hélas, se trouvent dans une situation comparable à celle du CNRS.

Les représentants du personnel estiment que ces nombres de recrutement ont atteint un niveau critique et que les abaisser encore conduirait maintenant en peu d'années, eu égard au rôle structurant que joue le CNRS dans la recherche française - y compris évidemment la recherche universitaire - à un décrochage dramatique. Ce renoncement à maintenir un niveau d'emploi scientifique public au moins égal à celui du début des années 2000 constituerait un signal désastreux à l'égard des générations montantes, à qui on signifierait que la recherche et l'enseignement supérieur ne constituent désormais plus des priorités de la nation. Il aurait aussi un effet rapidement négatif en ce qui concerne le rang de la France dans le concert des nations développées, sa présence ne pouvant être assurée que par des scientifiques soutenus par le pays et en nombre suffisant pour participer à tous les débats, au plus haut niveau scientifique.

Pour ces raisons, les représentants du personnel au conseil d'administration forment le vœu que le projet de budget 2019 de l'établissement, que nous examinerons en décembre, puisse proposer des campagnes de recrutement de titulaires en nombres aux moins égaux à ceux de cette année.